

Délibération n°2023-03-05

Réf. Nomenclature « Actes » : 3.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vente d'un lot à la zone du ruisseau perdu à Bort-les-Orgues aux Maroquinerie des Orgues

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	56
Pouvoirs	14
Votants	70

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 juin 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Arfeuillère Christophe	à	Pierre Chevalier	Junisson Mady	à	Martine Pannetier
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Mazière Daniel	à	Philippe Roche
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelin	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Cornelissen Tony	à	Marilou Padilla-Ratelade	Peyraud Serge	à	Daniel Joly
Granet Henri	à	Laurence Boyer	Ribeiro Sophie	à	Jean-Marc Sauviat

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Fonfrede Alain ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel (représenté) ; Ventadour Elisabeth ; Vignal Isabelle ; Ziolo Eric.

Délibération n°2023-03-05

Le Président rappelle que le groupe TOLOMEI exploite deux sites sur la zone de la Gare et sur la zone du ruisseau perdu.

L'activité de cette entreprise est en constant développement. Afin de pouvoir répondre à des projets futurs, la société souhaite acquérir les terrains situés derrière leur bâtiment implanté sur la zone du ruisseau perdu.

Les parcelles concernées sont : AR 313, AR 316, AR 400, AR 322 pour une superficie totale de 6 900 m². Prix de vente au m² : 7,50 € TTC, soit un prix de vente total de 51 750 € TTC (sous réserve de la vérification de l'exactitude des superficies lors de l'acte notarié)

La vente sera réalisée au profit de la SCI TOLOMEI IMMOBILIER.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des parcelles dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente des parcelles AR 313, AR 316, AR 400, AR 322, au profit de la SCI TOLOMEI IMMOBILIER dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	70
Pour	70
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 27 juin 2023

Le président,
Pierre Chevalier

